



Organisme de Gestion de l'Ecole Arménienne Markarian-Papazian  
Մարգարեան Փափազեան Վարժարանի Խնամակալ Մարմին

## COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE Clôturée le Jeudi 28 janvier 2021

### EXERCICE 2019-2020

Suite à la décision prise par le conseil d'administration de l'OGEA réuni par visioconférence le lundi 4 Janvier, en application des mesures actuelles de lutte contre la propagation du virus Covid-19, compte tenu du retard accumulé, quant à la tenue des assemblées générales ordinaires 2018 – 2019 et 2019 - 2020, compte tenu de la nécessité de délibérer à court terme, le conseil d'administration de l'OGEA réuni par visioconférence le lundi 4 Janvier a décidé de proposer la tenue de cette assemblée Générale ordinaire par correspondance.

Ont été proposés le vote du rapport moral et l'approbation du rapport financier de l'exercice **2019-2020** à l'aide du formulaire ci-joint à déposer dans l'une des urnes mis à disposition au secrétariat ou à adresser :

soit par courrier postal à l'adresse : **O.G.E.A. 42, rue d'Arménie 69003 Lyon**

soit par mail à l'adresse : [secretariat@ecolemarkarianpapazian.com](mailto:secretariat@ecolemarkarianpapazian.com)

Avant le **jeudi 28 janvier 2021** à 12h

Les électeurs ont eu aussi la possibilité, avant de voter de déposer questions ou remarques à l'adresse [secretariat@ecolemarkarianpapazian.com](mailto:secretariat@ecolemarkarianpapazian.com)

Réponses et Questions sont intégrées dans ce procès verbal.

#### Membres actifs :

Parents	117
Donateurs	44
Membres de l'OGEA	15

#### Participants :

Parents	10
Donateurs	13
Membres de l'OGEA	5

Soit votants	28
Bulletins nuls	3

Questions :

- Les cours de catéchisme ne sont évoqués nulle part.

<b>Votants :</b>	<b>28</b>
- <b>Pour</b>	<b>16</b>
- <b>Contre</b>	<b>0</b>
- <b>Abstention</b>	<b>12</b>

Le Rapport moral est adopté.

- **Question :** Dans le rapport moral 2019/20: il me paraît surprenant de dire que la gestion de l'OGEA doit être comparable à celle d'une entreprise, car celle-ci doit faire des bénéfices ; ce qui n'est pas le cas d'un organisme de gestion d'une école.

**Réponse :** Comme vous le savez une association ne fait pas de bénéfices mais constitue des réserves pour faire face aux dépenses imprévues comme des travaux, ou indemnités de départ à la retraite. L'équilibre budgétaire de l'OGEA est déficitaire depuis toujours, à cause des frais de transports. Nous ne pouvons compter que sur les dons des particuliers ou des fondations. Quand bien même l'OGEA fasse des « bénéfices », ce qui n'est pas le cas, l'excédent permettrait d'avoir des projets pour nos enfants.

- **Question :** Pour le legs refusé au profit de l'église, il est dit que les fonds seront transférés à la PEAALÉ et utilisés pour des besoins œcuméniques. Lesquels ? L'œcuménisme n'a jamais nécessité d'un budget particulier.

Comment les fonds qui étaient destinés à l'école selon les vœux du donateur pouvaient être orientés à PEAALÉ et comment ils seront retransférés à l'OGEA

**Réponse :** A ce jour nous n'avons pas de nouvelles pour ce legs. Le dossier est assez compliqué, car dans le testament, il est précisé que « les dons doivent être remis à la « fondation de l'église », or il n'y a pas de fondation de l'église. Ce mot fondation pose problème. Les vœux du défunt seront-ils réalisés ? Est ce que les héritiers accepteront ? Pour l'instant la procédure est en cours et nous pas de précisions pour savoir si La PEAALÉ aura ce legs. Ne dépensons pas ce qu'on n'a pas, c'est ça gérer comme une entreprise !!!

- Question : Pouvez-vous rappeler quels sont « les événements de juillet contre les intérêts des associations arméniennes »?

Réponse : les manifestations anti arméniennes du mois de Juillet, ainsi que les tags sur les centres culturels et de mémoire de Décines. Plusieurs actes de vandalismes dans le monde sur les intérêts arméniens.

Rapport du vérificateur aux comptes

**Annexe 3**

Vote et quitus :

<b>Votants :</b>	<b>28</b>
- Pour	16
- Contre	0
- Abstention	12

Le Rapport financier est adopté .

**C - Elections : renouvellement du conseil d'administration pour 3 ans**

Selon les statuts, le conseil d'administration est composé de 7 à 12 membres.

Les 10 candidatures présentées dans les limites de temps imparties ont été retenues.

Votants : 28

Ont été élus :

M PHILIPPE AKILIAN  
M BELLINI FLORIAN  
M JOHAN DER HAGOPIAN  
MME STELLA GAZARIAN  
M JACQUES HAGOPIAN  
M HANONIK DIKRAN  
M MOUSSET DAMIEN  
MME PANOYAN STEPHANIE  
M TOUMAYAN SARKIS  
M YEVEDIAN MAXIME

**Le Secrétaire**

**J Hagopian**